

NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI LIQUIDITE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19206 en date du 12/12/2019.

Ikhlas METTIOUL
Directeur Général des Actifs
et protection de l'épargne



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
#16, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 3522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTIJARI LIQUIDITE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036659**
- Date et référence de l'agrément : **14/07/2009, AG/OP/066/2009**
- Date de création : **29/10/2007**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **Wafa Gestion sise à 416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca représenté par M. Reda HILALI en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca, représenté par M. Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général Adjoint.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
ATTIJARIWafa BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES représenté par Mohamed HDID.**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (inclus)**
- Sensibilité max : **0.5 (exclu)**
- Indice de référence : **100 % Taux Moyen Pondéré du Marché Monétaire Interbancaire tel que publié par Bank Al Maghrib.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP Attijari Liquidité est d'offrir aux souscripteurs une rentabilité qui s'aligne avec celle du marché monétaire et ce, avec une liquidité quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira la totalité de son actif, hors titres d'«OPCVM monétaires», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP sera composé d'au moins 50% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. L'investissement en titres d'OPCVM monétaires n'excédera pas 10% des actifs du FCP tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

L'univers d'investissement du FCP ATTIJARI LIQUIDITE inclut les instruments financiers ci-après :

- Bons de trésor ;
 - Titres de créances garantis par l'Etat marocain ;
 - Titres d'OPCVM monétaires ;
 - Titres de créances émis par les FPCT ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Obligations ;
 - Créances représentatives des opérations de pensions ;
 - Dépôt à terme ;
 - Opérations de prêts emprunts de titres.
- Durée de placement recommandée : **1 jour.**
 - Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques et morales.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **22/11/2007**
 - Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
 - Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
 - Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
 - Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank.**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats.**
- Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants rachetés.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.**
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 - **Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publication	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC	0,025%
(4) Dépositaire	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle »	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel »	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

